



Pension alimentaire prélevé sur salaire et enfants majeurs

Par **Popie20**, le **03/06/2021** à **09:10**

Bonjour, je verse une pension alimentaire de 700€ à mes 2 enfants, aujourd'hui devenu majeurs le plus grand à un cdd depuis 2ans et le second poursuit des études en Bts et perçoit une petite rémunération, j'aurais besoin de conseils pour arrêter le versement de la pension et si c'est possible ??je n'arrive pas à avoir les bulletins de salaires de mes enfants puis-je adresser une lettre au jaf sans justificatifs ?? Ou dois-je fournir des preuves ?? Bien crd

Par **ravenhs**, le **03/06/2021** à **11:04**

Bonjour,

il faut saisir à nouveau le JAF. Dans un premier temps avec les pièces de base : livret de famille, acte de naissances, vos deux derniers avis d'imposition. Ensuite le JAF convoquera les parties à une audience et dans le cadre de cette audience le JAF demandera aux enfants de produire les justificatifs de leurs ressources et charges.

Cordialement,